

AEBM – Bris de machines

Code produit : AEBM

Niveau : Initiation

Modalité : Présentiel

Durée (en heure) : 14.0

Tarif : 0

Eligible DDA : oui

Public : collaborateurs des services risques d'entreprises, courtiers, agents généraux et chargés de clientèle

Prérequis :

aucun

Objectif

- Déterminer le contenu d'un contrat bris de machine
- Gérer le contrat

Programme de la formation

1-Identifier le champ d'application du contrat bris de machines

- Définir une machine
- Délimiter le champ des objets assurables
- Distinguer maintenance et assurance
- Situer les divers contrats à partir de la vie d'une machine

2-Connaître les garanties du contrat bris de machines

- Comprendre la notion de tous risques
- Distinguer l'incendie d'origine interne et externe
- Délimiter le champ des exclusions
- Analyser le rôle de la franchise dans l'économie du contrat

3-Tarifer un risque bris de machines

- Identifier les critères de tarification
- Déterminer le taux applicable à un matériel
- Intégrer un niveau de franchise
- Savoir rédiger les clauses

4-Comprendre les principaux mécanismes des autres contrats

- Construire une perte d'exploitation après bris de machine
- Comprendre la perte d'exploitation anticipée

5-Identifier les solutions d'assurance

- Situer les diverses garanties au cours de la vie d'une machine
- Analyser les besoins en pertes d'exploitation

6-Connaître et anticiper les techniques mises en œuvre

- Connaître les modes de fonctionnement des machines
- Analyser les sources potentielles de bris

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Réalisation de cas pratiques
- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences



AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2022 AF2A. Tous droits réservés.